

Appel à projets 2018

Vivre ses choix, prendre des risques, jusqu'à la fin de sa vie

Dates limites de réception des dossiers: 6 mars et 4 septembre 2018

Contexte

L'évolution des mœurs et de la législation a légitimé plus que jamais le droit des personnes âgées à prendre part aux décisions qui les concernent et à choisir leurs conditions de vie jusqu'à leur mort. Parallèlement, les exigences de rationalisation des coûts et de qualité des aides et soins se sont renforcées, de même que la quête du risque «zéro». Dans ce contexte, de nombreux aidants et professionnels, à domicile comme en établissement, peinent à concilier le respect du droit au choix avec les obligations professionnelles ou familiales qui pèsent sur eux. La tendance actuelle consiste souvent à «prendre en charge», et parfois à surprotéger la personne pour limiter les risques, au détriment de son autonomie, de sa qualité de vie et parfois de son intégrité physique ou morale.

Jusqu'où sécurité et respect des choix et habitudes des personnes âgées sont-ils compatibles? Que faire lorsque la famille souhaite l'entrée d'un proche âgé en établissement au nom de sa sécurité et que celui-ci s'y oppose? Comment réagir lorsque la personne refuse aide et soin? Comment accueillir la volonté ou les souhaits d'une personne qui rencontre des difficultés à communiquer ou à exprimer ses désirs?

Tout particulièrement en fin de vie, le droit au choix est difficilement pris en compte pour les personnes âgées. En effet, si aujourd'hui la démarche palliative est effective dans les unités et les équipes mobiles de soins palliatifs, elle a du mal à se diffuser dans les lieux de vie des personnes âgées et là où elles décèdent: les services de long séjour, les maisons de retraite, le domicile, etc. Parler de la mort

prochaine ou du décès d'un proche reste difficile, notamment dans les établissements, alors que l'avancée en âge confronte personnes âgées, familles et professionnels à des questions complexes qui appellent des réponses individualisées et évolutives, pensées collectivement. Comment organiser le maintien de la personne sur son lieu de vie (domicile, Ehpad...) lorsque son état se dégrade? Comment anticiper les choix à venir pour que soient respectés les volontés et les droits de la personne âgée? Comment soutenir les proches et les professionnels confrontés à la fin de vie et au deuil?

La Fondation de France est témoin des difficultés rencontrées (manque de temps, de formation...). Mais elle observe aussi de nombreuses expériences réussies, à domicile comme en établissement, dans lesquelles personnes âgées, professionnels et familles ont su dialoguer pour préserver l'autonomie décisionnelle des personnes âgées et les protéger sans porter atteintes à leurs libertés.

Objectifs

La Fondation de France souhaite soutenir des projets qui permettent une **évolution des pratiques pour une meilleure prise en compte des désirs et des volontés des personnes âgées** quels que soient leur état de santé et leur lieu de vie. Il s'agit d'encourager les établissements et services à modifier leur organisation pour concilier les contraintes des professionnels et les choix de vie des personnes âgées, à mettre en place des coopérations avec des acteurs de la société civile locale pour favoriser les droits et libertés des personnes âgées.

La Fondation de France entend également encourager des démarches aidant les personnes âgées, les proches et les professionnels à **mieux appréhender la question de la mort et du deuil** pour prendre en compte autant que possible les souhaits de la personne quant au lieu et aux conditions de sa fin de vie.

Cela suppose un dialogue et une réflexion pluridisciplinaire entre tous les acteurs, sur les notions de risque et de responsabilité et/ou sur l'expression des souhaits de la personne et les actions à mener pour les prendre réellement en compte. Cela implique, lorsqu'elle est possible, la **participation de la personne**, et dans tous les cas, une plus grande anticipation des choix et des démarches à mener pour les accompagner.

Aussi, cet appel à projets vise à :

- la collaboration des professionnels des établissements et services avec des acteurs de la société civile afin de mener des actions en faveur du droit au choix et au risque ;
- une meilleure anticipation et concertation, en particulier avec les familles, autour des situations jugées à risque, en dédramatisant les situations ;
- une plus grande liberté de parole, de choix et de décision des personnes âgées, quel que soit leur lieu de vie ;
- la préparation aux moments difficiles avec les personnes âgées, les proches et les acteurs du « prendre soin » ;

- une meilleure adaptation des organisations au rythme de vie des personnes âgées ;
- le développement d'actions qui facilitent la réflexion et l'élaboration de projets autour de la fin de vie et du deuil.

Qui peut répondre ?

- Les associations (d'aide à domicile, de familles, d'usagers, de bénévoles, etc.) et structures à but non lucratif ;
- les établissements et services accueillant des personnes âgées publics ou privés à but non lucratif (Ehpad, hôpitaux, accueils de jours, etc.) ;
- les collectivités locales.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Les projets peuvent être :

- des actions concrètes auprès des personnes âgées là où elles vivent et là où elles décèdent. Cela peut concerner par exemple l'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles dans les décisions concernant leur mode de vie et le respect de leurs habitudes ;
- des formations et des initiatives destinées à soutenir les équipes professionnelles ou bénévoles et les aidants ;
- des échanges de pratiques entre équipes, autour d'expériences ayant apporté des améliorations



Exemples de projets soutenus

Aménagement d'un établissement pour favoriser la liberté d'aller et venir (hors mise en accessibilité).

Démarche concrète favorisant la participation des résidents à la vie quotidienne et au fonctionnement de l'Ehpad, dans le respect de leurs habitudes et goûts (horaires des repas, menus...).

Groupes de parole ou d'expression permettant de débattre de sujets choisis par les personnes âgées.

Formations à la démarche palliative des aides à domicile.

Groupes de parole autour de la fin de vie pour les professionnels et les proches.

concrètes dans le respect du droit au choix et/ou la réflexion sur le droit au risque ;

- des actions permettant d'identifier, chez les familles et les professionnels, les freins et leviers du respect du droit au choix et au risque ;
- des actions de soutien aux personnes affectées par le décès.

Les projets soumis peuvent s'étendre sur plusieurs années.

Critères de sélection

Les projets proposés devront :

- partir de l'analyse de situations concrètes jugées insatisfaisantes du point de vue du respect du droit au choix ou au risque ;
- exposer la démarche collective mise en place pour y répondre et les effets attendus ;
- prévoir les modalités d'évaluation de la démarche (impact sur les pratiques) ;
- favoriser la pluridisciplinarité avec la mobilisation effective de l'ensemble des acteurs ;
- pour les organismes concernés, préciser comment la démarche et l'action envisagées s'articulent avec le projet associatif, de service ou d'établissement et/ou le plan de formation ;
- bénéficier d'un co-financement ;
- pour les formations à la démarche palliative, s'assurer de l'implication des équipes mobiles et des réseaux de soins palliatifs.

La Fondation de France ne finance pas : les séjours vacances, les jardins à vocation uniquement thérapeutique, les postes salariés, les formations individuelles et les formations « clés en main », les formations des bénévoles d'accompagnement en soins palliatifs, le remplacement du personnel en formation et les travaux de construction ou de rénovation, les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, les événements ponctuels.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin de donner un maximum d'efficacité à ses financements, la Fondation de France peut les assortir d'aides complémentaires à la subvention accordée dans le cadre de cet appel à projets.



Accompagner les acteurs de terrain

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.



Comment agir pour l'environnement ?

Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue.

Comment répondre ?

L'appel à projets est ouvert jusqu'au 6 mars 2018, puis jusqu'au 4 septembre 2018 à minuit.

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne avant le 6 mars 2018 à minuit, puis avant le 4 septembre 2018 à minuit.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 70
E-mail: personnesagees@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél.: 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70

E-mail: grandouest@fdf.org

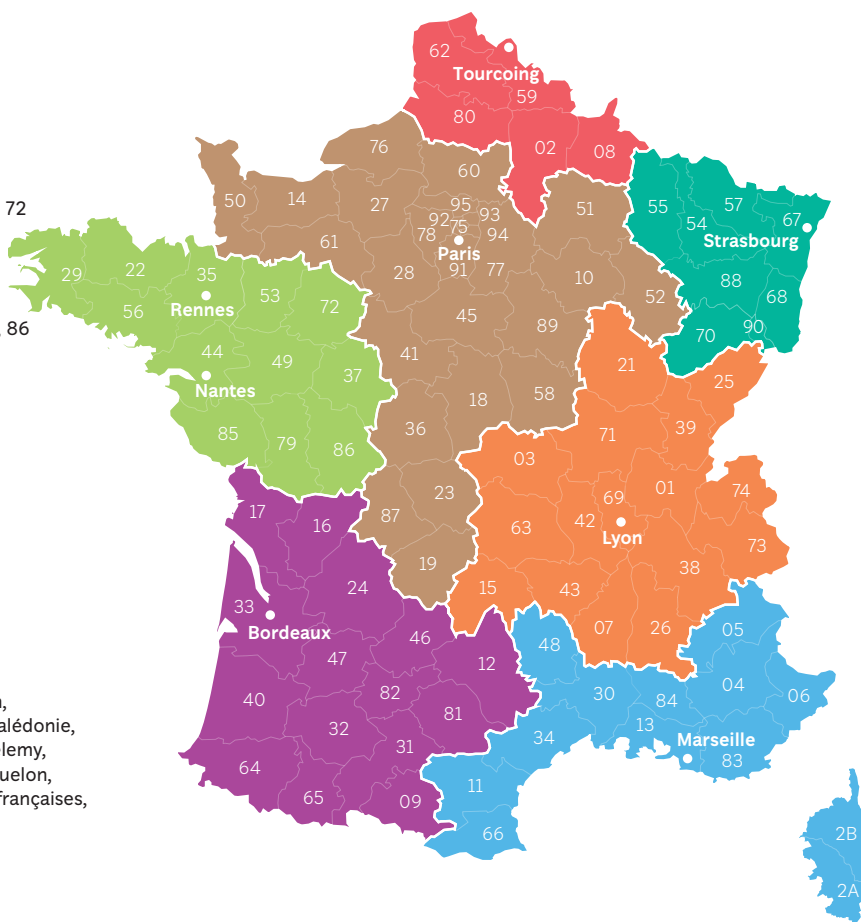
Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 52 03 07
E-mail: sudouest@fdf.org

France d'Outre-mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 70
E-mail: personnesagees@fdf.org



Nord

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
Tél.: 03 20 11 80 90
E-mail: nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg Cedex
Tél.: 03 88 22 78 68
E-mail: grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél.: 04 72 10 92 30
E-mail: centrest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
E-mail: mediterranee@fdf.org

Avec les 828 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 160 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

